



# Pépinière Métiers d'art la Cure, St Jean St Maurice sur Loire

## Présentation du dispositif / Règlement de la Pépinière

### Préambule :

**« la Cure, pôle Métiers d'art » de Roannais Agglomération,  
outil de développement et de soutien à la filière des Métiers d'art.**

Roannais agglomération conduit une politique métiers d'art orientée sur le soutien au démarrage d'entreprise Métiers d'art à travers l'équipement Pépinière Métiers d'art et « la Cure, pôle Métiers d'art » à St Jean St Maurice sur Loire.

L'équipement « la Cure » est un espace ouvert sur les Métiers d'art et en lien avec une fréquentation culturelle et touristique grandissante. Il est constitué d'un accueil, d'une boutique Métiers d'art, d'une salle d'exposition et galerie Métiers d'art, d'un gîte, et d'une salle de stage/studio photo.

Accessible au grand public, et visiteurs, ce pôle est lié à une programmation culturelle annuelle.

Jouxtant ce pôle, la **Pépinière Métiers d'art** accueille 4 entreprises métiers d'art dans le cadre de la location de surfaces d'ateliers de 24 à 70m<sup>2</sup>, destinés à des porteurs de projets qui débutent leur activité, ou ayant moins de 2 ans d'activité. Un accompagnement par Roannais Agglomération et une dynamique collective est insufflée par ce dispositif. Un réseau d'artisan sur place contribue à faire vivre cette filière, et à donner une visibilité. Cela crée aussi une dynamique de réflexion collective, qui peut également déboucher sur des collaborations entre artisans.

Le public accède librement dans le jardin, à la Cure et aux espaces d'exposition comme aux ateliers par différentes entrées sur le site et une circulation devant les ateliers de la pépinière et les ateliers voisins du site. Le jardin est régulièrement utilisé pour accueillir des événements en extérieur.

En complément de cet équipement, la communauté d'agglomération dispose d'un local destiné à accueillir une entreprise métiers d'art soit issue de ce dispositif, soit exerçant dans le domaine des Métiers d'art, et contribuant à l'attractivité « métiers d'art » du village, il est dénommé « Annexe Cure ». Les ateliers existants dans le village sont également en connexion directe avec ce local.

Au-delà des équipements et locaux, une communication sur la saison culturelle et les métiers d'art est adressée à l'ensemble des foyers de l'agglomération (100 000 habitants) par l'édition du programme culturel ou le magazine de l'agglomération ainsi que le site internet de l'agglomération et le site dédié de « la Cure ». Les outils web sont aussi développés pour donner vie à cette politique et à la présence des artisans, telle une vitrine et un relais d'information sur ces activités.

Le service se tient également à disposition pour échanger sur les problématiques, réflexions, suggestions liées aux Métiers d'art. Enfin, les entreprises sont ponctuellement associées aux événements programmés sur le pôle afin de leur donner une visibilité supplémentaire et de favoriser une rencontre avec le public soit pour de la vente directe, soit pour des commandes, ou développer leur carnet d'adresse.

## 1 – Conditions pour poser une candidature :

### a. Qualité : Statut de l'artisan

Sous l'intitulé « artisan d'art », seront retenues les personnes qui ont une activité de création ou de restauration.

Il est souhaité l'inscription à la Chambre des Métiers. L'artisan doit être un « créateur » et non revendeur.

**Le métier exercé doit faire référence à la nomenclature des Métiers d'art.**

### b. Droits : L'artisan peut être en création d'activité ou avoir créé son entreprise depuis moins de 2 ans.

### c. Obligations : Etre en accord avec le site de la Cure

**Deux sites complémentaires : La Cure et la pépinière.**

Le site de la Cure recevant du public, les artisans qui souhaitent intégrer la pépinière doivent être conscients du flux de visiteurs générés par la Cure, potentiel de visiteurs pour les artisans, et contraintes d'accueil à conjuguer ensemble au fil des saisons.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de visiteurs à la Cure se situe à près de 15 000 personnes.

**Proposer un accueil du public** : ouverture de l'atelier au public, démonstration.

A ce titre, l'artisan peut participer par l'ouverture de son atelier, aux manifestations majeures de la Cure (et ce pendant toute la durée du bail) et proposer des ateliers ou animations, ou des projets collaboratifs.

Quelques événements majeurs au fil de l'année :

JEMA : Avril, Loire en couleur : MAI ou JUIN plus de 3 000 visiteurs, Biennale des bijoutiers créateurs (Prochaine édition en novembre 2021)

**La convention d'occupation des locaux stipulera le partenariat en ce sens afin que les porteurs de projets s'engagent à être en cohérence avec les objectifs d'attractivité touristique que s'est fixée la collectivité et intègre leur projet dans un cadre collaboratif avec les autres créateurs présents sur le site et la démarche de soutien de la part de la collectivité.**

**d - Remplir dans son intégralité les renseignements demandés dans le dossier de candidature et retourner le dossier dûment rempli.**

Les artisans d'art souhaitant s'installer au cœur de la pépinière doivent être conscients que le seul flux de visiteurs du village ne permet pas de fonctionner toute l'année et de vivre de son activité, des liens vers l'extérieur devront être tissés, nécessité d'être dans des réseaux, salons extérieurs, etc...

**Respecter l'ensemble du site et les visiteurs** notamment dans le cadre des animations ponctuelles organisées en dehors de l'atelier.

**Cadrer autant que possible ses horaires** d'ouverture sur ceux de la Cure en période estivale (mai à Août).

Fort de l'expérience avec 8 entreprises Métiers d'art qui ont débuté leur activité dans l'atelier de la Cure, la collectivité est toutefois très réceptive sur le fait que les entreprises ont également besoin d'être à l'extérieur (Salons, Marchés, exposition...) même dans cette période estivale. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'un fonctionnement en bonne intelligence sur le site de la Cure et pour l'efficacité de la promotion des Métiers d'Art et de votre activité.

Joindre les pièces complémentaires demandées à savoir

- **Un Curriculum Vitae** détaillé mentionnant votre formation et votre parcours professionnel mis à jour
- **Création d'activité** : Détail de votre projet, et business plan.
- **Entreprise existante** (moins de 2 ans d'activité) : Bilan comptable depuis le démarrage de votre activité.
- **Présentation de vos créations** : Une planche photo, book ou autres supports de votre choix afin de présenter votre travail, votre démarche technique et artistique.
- **Copie de Pièce d'identité**

**e – Faire le déplacement en amont sur site pour prendre connaissance des lieux et du village.**

## 2 – La localisation - les locaux - Le bail :

### a- LOCALISATION DE LA PEPINIERE

Au cœur du village médiéval de St Jean –St Maurice sur Loire / 15 mn de ROANNE

A 1h de LYON, ST ETIENNE et CLERMONT FERRAND

La pépinière Métiers d'art est un équipement construit et géré par Roannais Agglomération, il est situé en proximité immédiate de la Cure, pôle Métiers d'art.

**Adresse :** La Cure, Pôle touristique et culturel, 799 rue de l'Union 42155 St Jean – Maurice sur Loire.



### b – LE BATIMENT PEPINIERE EST COMPOSE DE 4 ATELIERS

#### 1 atelier de 70 m<sup>2</sup>, 2 ateliers de 35 m<sup>2</sup> et 1 de 24 m<sup>2</sup>

La surface d'atelier comprend un espace vide à aménager selon l'activité,

- Un point d'eau, équipé d'un évier type cuisine collective,
- Eclairage en plafond
- Surfaces vitrées orientées au sud pour apport de chaleur et vitrine, éclairage naturel
- Chauffage électrique
- Une arrivée de gaz
- Prise téléphone / internet
- Prise en triphasé (sauf 24m<sup>2</sup>)

Les locaux disposent de compteurs indépendants pour eau, électricité et gaz. Les abonnements et consommations sont à la charge de l'occupant.

#### **Une surface extérieure est réservée aux artisans de la pépinière**

(Une cour intérieure commune pour travailler en extérieur, réservée aux artisans.)

**Un accès facilité** pour les livraisons de plain-pied et adapté aux personnes à mobilité réduite.

### c – DES LOCAUX ANNEXES

**LA CURE : locaux annexes communs pouvant être mis à disposition dans la Cure.**

Une cuisine disponible pour les repas de midi

Une salle de stage



Un service de photocopieur  
Un studio photo

### **Présence d'un Fab lab géré par Roannais Agglomération dans le centre-ville de Roanne**

**d – DUREE DU BAIL :** Le bail est établi pour une durée de 24 mois .

Une deuxième phase pourra être envisagée au cas par cas, la durée maximum dans les locaux ne pourra excéder 5 ans.

### **e– TARIFS Des locaux à loyers modérés comme outil d'aide indirecte au développement économique**



Il s'agit d'une location à loyer modéré soit :

**En phase 1 : 4 € HT le m<sup>2</sup> / mois. (durée du bail 2 ans)**

**Puis sous réserve d'acceptation,**

**En phase 2 : 5 € HT le m<sup>2</sup>/mois (durée du bail 3 ans)**

Les abonnements et consommations sont à la charge de l'occupant.

**la Cure, pôle Métiers d'art**

### 3 – Sélection des candidats

Après une pré-sélection, effectuée sur dossier par le comité de sélection, le comité de sélection, apprécie :

- La qualité du projet d'entreprise
- La conformité technique par rapport au métier exercé dans ses lieux.
- La motivation des entrepreneurs
- Le comité de sélection a la faculté de ne pas retenir une candidature présentée, si elle ne remplit pas les conditions.

**Admission :** Le président de Roannais Agglomération examinera la proposition du comité de sélection.

Le comité de sélection est composé de : Le (la) Vice-président(e) en charge de la politique culturelle, le Maire de la commune ou son représentant, la Direction de la Culture et le responsable du service Culturel.

---

## INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACTS



**Chef de projet :**

Delphine Mosnier 04 26 24 92 61 / [dmosnier@roannais-agglomeration.fr](mailto:dmosnier@roannais-agglomeration.fr)

**Roannais Agglomération :**

[www.roannais-agglomeration.fr](http://www.roannais-agglomeration.fr)

**La Cure :** [www.lacure.fr](http://www.lacure.fr)

**Facebook :** lacure42

**Association des Métiers d'art en Roannais (AMAR) :**

[www.roanne-metiersdart.com](http://www.roanne-metiersdart.com)

**Tourisme :** [www.leroannais.com](http://www.leroannais.com)

**Horaires d'ouverture de la Cure, pôle Métiers d'art :**

Mars + octobre et novembre / vendredi au dimanche de 14h30 à 17h

Avril à juin + septembre : lundi au jeudi de 14h30 à 18h et vendredi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h

Juillet et Août : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.



# PEPINIERE METIERS D'ART – LA CURE St Jean St Maurice sur Loire

## Dossier de candidature

---

Date de réception du dossier (A remplir par Roannais Agglomération) :

**Référence du Candidat**

Nom :

Prénom :

Début d'entrée dans les locaux souhaité :

Secteur d'activité :

Dossier à compléter et à retourner

**A : Roannais Agglomération**

**demande de location « Pépinière Métiers d'art, la Cure »**

**Direction de la Culture**

**A l'attention de D. Mosnier**

**63 rue Jean Jaurès / 42300 ROANNE**

**Pièces à joindre :**

- **Un Curriculum Vitae** détaillé mentionnant vos formation initiale et votre parcours professionnel mis à jour
- **Création d'activité** : Détail de votre projet, et business plan.
- **Entreprise existante** : Bilan comptable depuis le démarrage de votre activité
- **Présentation de vos créations** : Une planche photo, book ou autres supports de votre choix afin de présenter votre travail, votre démarche technique et artistique.
- **Copie de Pièce d'identité**

# Pépinière Métiers d'art St Jean St Maurice sur Loire

## Fiche de Candidature Atelier Artisan d'Art

---

**A compléter dans son intégralité**

### Données personnelles

---

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Mail :

### Entreprise

---

Date de création de l'entreprise :

N° de SIRET :

Nom de l'entreprise :

Adresse actuelle :

CP : Ville :

Tél : Mail:

Site web:

Page Facebook:

Instagram:

Autre :

### ACTIVITE ET STATUT

---

#### Nature de l'activité (métier) :

Se rapporter à la NOMENCLATURE NATIONALE DES METIERS D'ART - Arrêté ministériel 12.12.2003 (lien INMA :

<https://www.institut-metiersdart.org/metiers-art/fiches-metiers>)

Création

Restauration

Service, préciser :



## SI DEJA EXISTANTE

Préciser l'historique de votre entreprise :

Quel est le niveau actuel de développement de votre entreprise ?

- Votre activité est-elle intégrée dans un réseau spécifique d'artisanat d'art ou association ?

oui      non

Si oui, précisez :

- Votre activité bénéficie-t-elle d'un label ou appellation ?

oui      non

Si oui, précisez :

- Quels sont vos objectifs ou projet professionnel au cours des 2 prochaines années ?

- Menez-vous une activité professionnelle en parallèle ?

oui      non

Si oui, précisez cette activité :



## LE VOLET COMMERCIAL – RESEAUX - CLIENTS

---

- Quelle est votre cible de clientèle ?
- Avez-vous déjà participé à des manifestations dédiées à la promotion/commercialisation de l'artisanat d'art ?  
Salon, préciser le nom, le type et le lieu du dernier en date :

Journées des métiers d'arts, préciser le nom, le type et le lieu du dernier en date :

Exposition, préciser le nom, le type et le lieu de la dernière en date :

Marchés, préciser le nom, le type et le lieu du dernier en date :

Autre manifestation :

Si non, dans le cadre de votre activité, avez-vous l'intention de participer à ce type de manifestation (cocher la case correspondante) ?

oui          non

Si oui, sous quelle forme ?

- Avez-vous participé à des prix et ou concours ?  
oui, préciser :

non

### LA VENTE DIRECTE

- Disposerez-vous d'un espace de vente directe (boutique) dans votre local ?  
oui          non

Si non, préciser pourquoi (*exemple : métier et production non tourné vers la vente directe*) :

Si oui, quelle serait votre pratique d'ouverture au public ?

Ouverture en semaine uniquement

Ouverture les weekends de façon régulière

Ouverture les weekends uniquement lors des grands évènements de la saison culturelle

Ouverture le weekend en saison estivale

Précisez les horaires que vous souhaitez proposer au public :

## DEMARCHE COLLECTIVE OU DE COLLABORATIONS

- Avez-vous eu l'opportunité de travailler dans une dynamique collective dans le domaine des métiers d'art, ou des pièces de collaborations ?

oui non

Si oui, préciser le ou les projets (et lien web vers ce projet) :

## DONNEES TECHNIQUES

---

- Quel matériel ou machines allez-vous utiliser ? (préciser l'encombrement, le poids ou toutes caractéristiques utiles)
  
- Précisez la puissance nécessaire (kw) :
- De quel type de branchement/abonnement aurez-vous besoin en plus de l'électricité et l'eau?
  
- Besoins supplémentaires :
  - Gaz de ville
  - Autre :

## VOTRE STRATEGIE DE COMMUNICATION

---

- De quels outils disposez-vous pour communiquer sur votre projet ? Votre entreprise ?

Plaquette

Site internet

Blog

Carte de visite

Site collectif

Photographies

Autre :

- Quels outils comptez-vous déployer pour communiquer sur votre entreprise ?

## FORMATION ET SERVICES

---

### La pépinière intègre en annexe de votre atelier 4 services :

- Un studio photo et une salle de stage sur réservation,
- Une cuisine commune aux artisans d'art, et service culturel
- Un accès au photocopieur du service culturel.
- Une boutique métiers d'art (dépôt vente)

Au-delà des locaux, c'est également une aide logistique/technique lors de votre aménagement, ou en soutien ponctuel, et un accompagnement par le chef de projet Métiers d'art sur le développement de votre activité et les réseaux à activer.

- Quelles sont vos autres attentes dans le cadre du démarrage de votre activité dans une pépinière d'entreprise ?

- Quels types de services recherchez-vous au sein d'une pépinière ?

- Souhaiteriez-vous bénéficier de formations ? (en dehors de votre propre métier, sur des aspects comme la communication, la gestion d'entreprise, etc..)

**Veillez préciser en quelques lignes vos motivations à intégrer une pépinière d'entreprise Métiers d'art**

